

Inscriptions à l'école Henri Dès de La Remuée des enfants nés en 2023 et des nouveaux habitants (nés avant 2023) pour l'année scolaire 2025/2026

✿ Dans un premier temps, l'inscription administrative se fait en Mairie. Munissez-vous :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de l'enfant,
- d'un justificatif de domicile
- et d'un certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés).

✿ Dans un second temps, l'inscription devient définitive à l'école lors d'un rendez-vous pendant les permanences ci-dessous. La présence de l'enfant est souhaitée à cette rencontre.

Merci de prendre rendez-vous au 09.78.08.24.61
ou par mail 0760270f@ac-normandie.fr

Dates des permanences d'inscription :

- **Le lundi 9 mars de 8h45 à 11h30 et de 15h à 18h**
- **Le vendredi 13 mars de 16h45 à 17h30**
- **Le mardi 17 mars de 16h45 à 17h30**
- **Le jeudi 19 mars de 15h à 17h30**